



Grenoble, le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 10 heures

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°2

### EPISODE NEIGEUX Interdiction de circulation des poids lourds sur les RD1085, RD119 et RD1085

En raison des conditions climatiques dans le département, le préfet de l'isère a arrêté les nouvelles mesures suivantes :

Interdiction de circulation, dans les deux sens, des PL supérieur à 7,5 tonnes (PTAC) sur les axes

- **RD1085** : - au col du Banchet entre La Frette et Le Mottier
- **RD1085** : - sur la descente de Rives entre le giratoire avec l'axe de Bièvre RD119 et la RD519, commune de Izeaux et Beaucroissant.

Des difficultés de circulation sur la RN85 à Laffrey se dessinent.

Par ailleurs, les interdiction de circulation des PL sur l'A48 et l'A43 dans les 2 sens, sont maintenues.

Des conditions hivernales sont observées sur tout le réseau Auvergne – Rhône-Alpes.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux véhicules suivants **sous réserve d'équipements spéciaux** :

- aux véhicules de secours et d'intervention,
- aux véhicules d'approvisionnement en matériaux de traitement de chaussée,
- aux véhicules de transports de voyageurs,
- aux véhicules de transports urbain de personnes,
- aux véhicules de collecte de lait.

#### Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation ([www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) et [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr)) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)).

#### Contact presse :

service communication de la préfecture de l'isère : 04-76-60-48-05  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)